

Delta T Phase 5

Période de transition **pour les opérateurs**

**Contournement des
fonctionnalités du tableau de bord
avec la recherche avancée**

Jusqu'au 21 janvier 2025

Mes déclarations au départ	
Avant BAE	
Tableau de bord opérateur P4	Equivalence recherche avancée P5
Validée MRN (déclarations validées par l'opérateur, ayant donc obtenu un MRN, mais en attente de libération au départ. Les MRN repris dans ce compteur n'ont pas obtenu le bon à enlever, et le transit n'est pas encore autorisé : il ne peut pas encore commencer.)	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Validée MRN »
Anticipée-validée : concerne les déclarations anticipées en attente d'une validation. Les marchandises couvertes par ces déclarations anticipées ne peuvent pas circuler, la déclaration anticipée n'étant pas encore validée.	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Anticipée »
Attente garantie : il s'agit de déclarations ayant passé les premiers contrôles, mais dont le numéro GRN de la garantie déclarée doit être contrôlé par le système, soit dans le référentiel français (ROSA), soit dans les référentiels étrangers.	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Attente garantie »
Demande d'invalidation : il s'agit des demandes de l'opérateur visant à faire invalider des déclarations de transit avant l'obtention du BAE au départ. A ce stade, la demande d'invalidation est réceptionnée par le service, qui peut l'accepter ou non.	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Demande d'invalidation » Attention, il n'y a pas de distinction entre invalidation avant ou après BAE.
Non libérée pour le transit	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Non libérée pour le transit »

Fiche opérateur DELTA T – Période de transition
Contournement des fonctionnalités du tableau de bord
avec la recherche avancée

Mes déclarations au départ	
Après BAE	
Tableau de bord opérateur P4	Equivalence recherche avancée P5
Validée BAE : il s'agit des déclarations ayant été libérées au départ et pouvant donc prendre la route.	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Validée BAE »
Demande d'invalidation : il s'agit des demandes de l'opérateur visant à faire invalider des déclarations de transit après l'obtention du BAE. Ces demandes peuvent être acceptées ou non par le service. Il convient de noter que ces demandes après BAE sont fortement encadrées par la réglementation (article 32 appendice 1 de la Convention de transit commun et article 148 de l'acte délégué).	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Demande d'invalidation » Attention , il n'y a pas de distinction entre invalidation avant ou après BAE.
Notification d'arrivée à destination : il s'agit des déclarations dont la notification a été réalisée à destination (message IE006).	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Arrivée à destination »
Apurée : il s'agit des déclarations apurées, dont le montant de la garantie a été recrédité.	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Apurée »
Attente résolution différences par le bureau de départ	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Attente résolution des différences » Attention , il n'y a pas de distinction résolution par départ/destination.
Validée BAE : il s'agit des déclarations ayant été libérées au départ et pouvant donc prendre la route.	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Validée BAE »

Mes déclarations à destination	
Voie normale	
Tableau de bord opérateur P4	Equivalence recherche avancée P5
Arrivée à destination : il s'agit des déclarations arrivées à destination pour lesquelles la notification d'arrivée à destination est intervenue (message IE006).	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Arrivée à destination »
Libérée à destination : il s'agit des déclarations arrivées à destination et libérées par le bureau de destination.	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Libérée à destination »
Autorisation de déchargement : il s'agit des déclarations pour lesquelles l'opérateur destinataire agréé a obtenu l'autorisation de décharger ses marchandises suite à la notification d'arrivée à destination.	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Déchargement autorisé »

Mes déclarations à destination	
Imprévus	
Tableau de bord opérateur P4	Equivalence recherche avancée P5
Attente de résolution des différences à destination : il s'agit des déclarations placées sous contrôle par le bureau de destination, pour lesquelles ce dernier a demandé au bureau de départ de résoudre des différences constatées à destination entre les éléments déclarés dans la déclaration de transit et les éléments trouvés lors du contrôle.	1) Cliquer sur la rubrique « Actions sur les déclarations » 2) Dans le menu déroulant « Etat de la déclaration » sélectionner « Attente résolution des différences » Attention, il n'y a pas de distinction résolution par départ/destination.